

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE MICHEL & FILS

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

### **Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité**

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

### **Article 2 : Consignes de sécurité**

- consignes d'incendie;
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer...

### **Article 3 : Accès aux locaux**

- horaires de l'établissement ;
- accès libres à la salle de code,

### **Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques**

#### **Entraînements au code**

- modalités d'accès à la salle ; l'accès à la salle de code est permise aux horaires d'ouverture du bureau seulement, d'utilisation du DVD, de la Box et du boîtier de réponse ;
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code...

#### **Cours théoriques**

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants. vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

#### **Cours pratiques**

- évaluation de départ ;
- livret d'apprentissage;
- modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite ;
- déroulement d'une leçon de conduite ;
- retard...

### **Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques**

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles.

### **Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique**

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

### **Article 7 : Assiduité des stagiaires**

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- gestion des absences, des retards ...

### **Article 8 : Comportement des stagiaires**

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant et des autres élèves ...

### **Article 9 : Sanctions disciplinaires**

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive ...